

# Sur le Chapitre 47 : L'heure de l'œuvre de Dieu

---

## CHAPITRE 47<sup>ÈME</sup>, DE LA CHARGE D'ANNONCER L'HEURE DE L'ŒUVRE DE DIEU

27, 03, 20

Ce chapitre est court, mais il résume une grande part de la Sainte Règle et de la vie monastique telle que Notre Bienheureux Père la voit. J'énumère les thèmes évoqués en ces quelques lignes :

L'Œuvre de Dieu, une œuvre qui appartient en droit et sous tous ses aspects, des plus intérieurs aux plus extérieurs, à Dieu, et à lui seul : dispositions intérieures, composition de l'office, qualité d'exécution, cérémonial, temps passé, mais aussi son rayonnement ... Tout est centré sur Dieu et ramène à Dieu. C'est l'œuvre voulue par l'Eglise pour son Dieu, c'est l'œuvre qui plaît à Dieu.

Cette Œuvre se fait à des heures marquées, elle rythme la journée, elle en est la charpente, et il y a en cela un aspect intangible qui transcende la fantaisie humaine. Dieu est, son Œuvre, si je puis dire, est. Car commencée ici bas dans la foi par la liturgie de l'Eglise elle se continue au Ciel dans la Vision. Cela lui donne un aspect d'absolu tant quant à l'heure (c'est l'heure, ça sonne, on laisse tout tomber pour se rendre en hâte à l'office), que sur la manière d'exécuter cet office avec qualité. Alors que toute la Règle veut faire toute chose avec mesure pour les faibles, qu'elle veut favoriser la vie conventuelle, et que tous se servent mutuellement, etc. Ici seuls ceux qui en sont capables, mais aussi qui sont assez humbles, graves et craignant Dieu vont entonner et lire en solo.

Autre thème, l'abbé, il est responsable. Tout doit se faire comme il faut et quand il faut, et cela de jour comme de nuit, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de parenthèse pour lui, sa responsabilité est totale.

Ceci dit, il peut déléguer, mais il reste responsable devant Dieu à qui, est-il dit ailleurs, il devra rendre comptes de tout. Le couple « responsable - délégation » a quelque chose de très grand. Le général You disait :

*Je jauge un chef à sa capacité à déléguer.*

Et Jean, abbé de Fontfroide, disait à Dom Chautard :

*Ne rien faire, ne rien laisser faire, tout faire faire.*

Saint Benoît au long de sa Règle aimera énumérer les qualités de celui qui reçoit une délégation. Ici, au réglementaire il est demandé d'être vigilant, soigneux, exacte ; à l'hôtelier il est demandé d'être animé de la crainte de Dieu ; aux artisans du monastère il leur faut mandat de l'abbé et humilité ; au Maître des novices il lui faut l'art de gagner les âmes ; au portier on demande d'être judicieux et de savoir donner une bonne réponse; les doyens eux sont choisis de façon à ce que justement l'abbé puisse se décharger sur eux ; à l'infirmier il lui faut la crainte de Dieu et qu'il soit diligent et attentionné ; quant au cellérier il lui en faut beaucoup : qu'il soit judicieux, de caractère mûr, sobre, ni gros mangeur, ni altier, ni agité, ni injuste, ni trop lent, ni trop prompt à la dépense, et qui craigne Dieu et qui soit comme un père pour toute la communauté. Ainsi pour chaque obédience il faut un trésor de qualité, et si nous ne les avons pas naturellement, d'une part l'expérience se charge souvent de nous les faire acquérir, et puis il faut les demander au Ciel.

L'obéissance, toutes choses se font dans l'obéissance, en particulier ici ceux qui doivent entonner psaumes, antiennes et lire en public. Car là encore saint Benoît met une condition pour déléguer ces charges au cours de l'office, c'est qu'il puisse remplir ces fonctions de manière à édifier ceux qui l'écoutent, et il ajoute : « *Que cette fonction soit toujours remplie avec humilité, gravité et crainte religieuse, et d'après l'ordre de l'abbé* ».

Je reviens sur la question du règlementaire, l'office divin étant le pivot de la vie monastique, la ponctualité de son annonce est une nécessité. Dom Delatte souligne qu'*aujourd'hui, les abbés délèguent leur pouvoir à un règlementaire, mais sans jamais se désintéresser de l'exactitude avec laquelle on convoque la communauté* p.344, et d'ailleurs le supérieur se garde de donner lui-même le signal du début de l'office.

Dom Mège au XVIIIème siècle souligne que :

*Le supérieur doit être extrêmement exact à tous les exercices de régularité, et surtout à l'office divin dont il ne se doit jamais absenter sans une nécessité extrême puisque c'est lui qui le doit sonner, puisqu'il doit marquer ou avertir ceux qui doivent y chanter ou y lire, et puisque il doit lui-même lire et chanter à son tour et le premier de tous.*

Et un commentaire contemporain :

*Pourquoi faut-il que l'abbé se charge lui-même d'une tâche à première vue secondaire : rappeler l'horaire, de jour comme de nuit ? Y eut-il et y a-t-il d'ailleurs beaucoup d'abbés qui se font ainsi les garants de l'heure ?*

*Pas uniquement gardien de l'horaire. L'abbé a mieux à faire que cela. Gardien de la prière des frères, certainement. Gardien de ce privilège qu'ils ont d'un mode de vie qui prévoit des rencontres régulières avec leur Seigneur. Gardien de la communion des frères appelés sans cesse à se pardonner mutuellement, à l'invitation de la prière dominicale. Gardien de la présence continuelle à Dieu, que les moines cherchent avec obstination.*

*Il y faut cette ponctualité très exacte qui est le secret des grands spirituels, amoureux pressés de rencontrer Celui qu'ils aiment, craignant par-dessus-tout un retard qui leur vaudrait de trouver la porte fermée. Craignant la parole terrible : « Je ne vous connais pas ». Cité dans "Les bénédictins", p.818.*

Les constitutions des bénédictines du Saint Sacrement, de 1851 sur ce chapitre "De la charge d'annoncer l'heure de l'Œuvre de Dieu" :

*Celle à qui la mère prieure aura donné le soin de sonner l'office divin se souviendra qu'elle fait l'office des anges qui annoncèrent la naissance du Fils de Dieu. Mais ce n'est plus en Bethléem qu'elle invite les créatures de l'aller adorer, c'est dans nos tabernacles, où il est souvent sans hommage. La cloche semble être une voix qui les réveille et qui, en même temps allume un feu nouveau dans le cœur des victimes, pour s'y transporter avec une sainte ferveur qui ne souffre aucune remise ou négligence.*

OOOOO

27, 07, 18

*Que tout se fasse aux heures réglées.*

Notre vie bénédictine est comme une locomotive. Elle a pour mission de tirer vers Dieu les âmes de tous les moines, et derrière elles celles de tous les hommes. « *Toute âme qui s'élève, élève le monde* » écrivait Elisabeth Leseur. Cette locomotive, qu'est la Sainte Règle, comme toutes locomotives, roule sur des rails, ce qui lui permet d'aller beaucoup plus vite et

plus rectiligne, tout en tirant des charges très lourdes. L'horaire, lui, est un de ces rails qui conduit notre vie. Il peut être pesant, rigide. Il n'est qu'un moyen permettant les grandes vitesses, mais un moyen qui n'est pas pour autant innocent.

L'Œuvre de Dieu, depuis son origine, est relatif aux inclinations du soleil, et donc aux heures du jour : Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres... Saint Benoît a fixé à l'heure près chacun de ces offices. Il en fait des moments de grâce, des événements de salut où l'Eglise rencontre son Epoux.

*Rien ne doit être préféré à l'Œuvre de Dieu.*

Ainsi la journée chrétienne en général, monastique en particulier, est rythmée, scandée par les Heures qui sont comme des échelons, ou des bornes, sur le chemin qui nous conduit vers l'éternité.

Le moine, lui, répond à cela en offrant au Père, au Fils, et au Saint Esprit le temps. Il veut vivre dans la foi, l'espérance et la charité ce moment présent, ce « *Nunc* » si souvent chanté tout au long de nos journées. C'est l'objet de notre consécration, une vie « *Nunc et semper* » en présence de Dieu.

Pour nous, de façon pratique, il nous faut être fidèle à écouter et à entendre le "*significanda*", le signe qui annonce l'heure de l'Œuvre de Dieu. Etre ponctuel à l'appel du Seigneur, accourir pour remplir la mission assignée, c'est cela aimer, aimer la justice, c'est faire toutes choses dans l'ordre. Les temps sont établis selon le critère de la priorité des valeurs, non pas selon le critère de la commodité ou de l'efficacité matérielle ou de la convenance individuelle ou communautaire.

Régularité qui peut être purifiante, ascétique à n'en pas douter. Tout au long de sa Règle Notre Bienheureux Père fera la guerre à ceux qui ont tendance à ne pas respecter l'heure :

Au chapitre 43<sup>ème</sup>, "*De ceux qui arrivent en retard à l'Œuvre de Dieu ou à table*" il est dit :

*A l'heure de l'office divin, aussitôt que l'on aura entendu le signal, abandonnant tout ce que l'on a en mains, on accourra avec hâte.*

Suit tout un protocole pour réparer devant Dieu et ses frères le désordre de chaque retard.

Au chapitre 11<sup>ème</sup>, « *si on se lève trop tard* » on raccourcira un peu l'Office,

*Mais on veillera très sérieusement à ce que cela ne se produise pas ; si cela arrive, celui qui en aura été cause par sa négligence fera une juste satisfaction à Dieu dans l'oratoire.*

Et au chapitre qui traite du sommeil des moines ch. 22 :

*Les moines seront toujours prêts : au signal donné, ils se lèveront sans retard, et s'empresseront de se devancer les uns les autres pour se rendre à l'Œuvre de Dieu.*

Cette exactitude, saint Benoît la fait reposer sur l'Abbé, c'est à lui qu'est confié le soin d'inviter les moines à la prière, sept fois le jour et encore la nuit. C'est-à-dire que c'est le Christ lui-même, représenté par l'Abbé, qui nous appelle, qui nous indique cette volonté divine à venir chanter des psaumes.

*Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.* Mt 6, 10.

Et s'il délègue ce pouvoir à un règlementaire, à quelqu'un d'attentif, il ne se désintéresse jamais de l'exactitude avec laquelle on convoque la communauté. Dom Delatte, Com. p. 344.

Je finis par une citation de Benoit XVI dans son discours à la Curie romaine le 22 décembre 2006 :

*... L'enfant a besoin d'une attention pleine d'amour. Cela signifie : nous devons lui donner un peu de notre temps, du temps de notre vie. Mais cette « matière première » essentielle de la vie - le temps - semble précisément manquer toujours davantage. Le temps que nous avons à disposition suffit à peine pour notre propre vie ; comment pourrions-nous le céder, le donner à quelqu'un d'autre ? Avoir du temps et donner du temps, cela représente pour nous une manière très concrète d'apprendre à se donner soi-même, à se perdre pour se retrouver.*